**Je signe la pétition pour la dissolution   
de l'Ordre des médecins !**

L'Ordre des médecins a été créé sous Pétain en 1940, pour interdire aux médecins juifs d'exercer leur profession. Depuis plusieurs années, associations d'usager.es et médecins dénoncent la nocivité de cette institution. Récemment, [dans son rapport](https://www.ccomptes.fr/fr/publications/lordre-des-medecins), la Cour des Comptes a mis en évidence les multiples défaillances de l'Ordre des Médecins.

*Qui l'ordre sert-il vraiment ?*

***L'Ordre des médecins se présente comme étant "au service des médecins dans l'intérêt des patients".***

Mais où est l'intérêt des patient·es lorsque l'Ordre des médecins [conteste le droit à l'IVG pour toutes les femmes](https://www.liberation.fr/france/2020/10/12/projet-de-loi-sur-l-ivg-l-academie-de-medecine-et-l-ordre-des-medecins-defavorables_1802116/) ?

Ou bien lorsqu'il condamne des médecins accompagnant [des femmes et hommes trans pour faire valoir leurs droits ?](https://www.sos-transphobie.org/decision-transphobe-de-l-ordre-des-medecins-d-occitanie)

Ou encore quand l'Ordre des médecins [couvre des soignants violeurs et pédo-criminel](https://france3-regions.francetvinfo.fr/centre-val-de-loire/indre-loire/loches/affaire-du-chirurgien-pedophile-cour-comptes-charge-au-vitriol-ordre-medecins-1761105.html)s, pourtant dénoncés par les patient·es victimes ou leurs proches ?

Ou encore quand il [condamne des médecins pour avoir signalé des sévices à enfants](https://www.liberation.fr/checknews/la-pedopsychiatre-eugenie-izard-a-t-elle-ete-condamnee-pour-avoir-signale-un-cas-de-maltraitance-20210312_4OY23QK3W5E73EIOTYJDLSHIHU/) en arguant d'une atteinte au secret familial?

Quelle vision du soin défend-il lorsqu'il s'oppose au tiers-payant, outil pourtant indispensable à un accès aux soins pour toutes et tous ? Ou lorsque que son président défend l'existence des dépassements d'honoraires, alors que cette pratique remet explicitement en cause l'égalité d'accès à des soins de qualité pour tou·te·s ?

Ou qu'il [menace des collectifs antiracistes défendant l'accès au soin](https://france3-regions.francetvinfo.fr/paris-ile-de-france/paris/grand-paris/liste-medecins-noirs-cette-liste-n-est-pas-diviser-gens-juste-leur-donner-choix-1863052.html) des personnes qui en sont exclues?

***L'Ordre des médecins se dit garant de la probité et de l'indépendance des médecins.***

Mais comment peut-il s'estimer garant de la probité quand les aides financières pour les médecins en difficulté sont encaissées en premier par les conseillers ordinaux eux-mêmes, avec des indemnités pouvant aller jusqu'à 10 000€ par mois ?

Comment peut-il défendre l'indépendance alors qu'il se montre complaisant vis-à-vis des [pratiques corruptives exercées par l'industrie pharmaceutique](https://www.lemonde.fr/societe/article/2020/09/30/conflit-d-interets-l-impossible-acces-aux-contrats-conclus-entre-les-laboratoires-et-les-medecins_6054218_3224.html) au profit des médecins ?

***L’Ordre déclare également assurer un rôle d’instance disciplinaire pour les médecins qui ne respecteraient pas les principes de la déontologie.***  
  
En réalité, on constate d'un côté une "tolérance" vis-à-vis de médecins ayant commis des actes violents envers des patient·es et de l'autre côté la condamnation des médecins qui ont établi un lien entre [des pathologies observées et des conditions de travail.](https://www.lemonde.fr/sante/article/2018/04/11/sanctionnees-pour-avoir-etabli-un-lien-entre-sante-et-travail-d-un-salarie-deux-medecins-font-appel_5283909_1651302.html)   
Par ailleurs, les condamnations ordinales pour non confraternité ou atteinte à l’image de la profession sont des instruments pour maintenir une omerta sur les abus commis dans la profession. Nous demandons l’annulation immédiate des sanctions pour motif de non confraternité. 

Cette justice d'exception se fait au détriment des intérêts publics et des patient·es : elle n'a donc aucune raison d'être. Les personnes qui ont à se plaindre de médecins ont tout intérêt à se tourner vers la justice de droit commun et non vers cet apparat de justice qu'agite l'ordre des médecins. Le droit commun (pénal et/ou civil) est parfaitement capable de remplir ces fonctions juridiques à condition qu'on lui donne les moyens associés, notamment la possibilité de prononcer des sanctions limitant l'exercice médical.

**L'Ordre des médecins protège des professionnel·les de santé corrompu·es et maltraitant·es, tout en maltraitant des usager·es et des professionnel·les qui tentent de respecter leur éthique professionnelle. De plus, il échoue à assurer les missions qui lui sont dédiées.**

**Nous ne réclamons pas une dérégulation complète de l'exercice médical, ce qui serait préjudiciable à la santé publique. Nous demandons en revanche un contrôle plus démocratique et plus juste du pouvoir médical. Il existe déjà des institutions (ou des organismes publics) pouvant assurer ces missions, sous réserve de leur donner les moyens humains et financiers à la hauteur.**

**Comme l'Ordre des médecins est irréformable, je signe cette pétition demandant sa dissolution immédiate**

Syndicat de la Médecine Générale - Syndicat National des Jeunes Médecins Généralistes - Mouvement d’Insoumission aux Ordres Professionnels - Association Santé et Médecine du Travail - Pour Une Meuf - Méchandicapé  - Stop Violences Obstétricales et Gynécologiques - Touche Pas à Mon Intermittente - Collectif National des Droits Des Femmes - Marche Mondiale des Femmes de France - Association La Santé Un Droit Pour Tous – Coopération Patients - Les Dévalideuses -  CLE Autisme - Héro-ïnes 95 - Compagnie Les Attentives -  A Nos Corps Résistants - Le Village 2 Santé- Sud Santé Sociaux - Toutes des Femmes - Féministes révolutionnaires - Association RITA - Obésité mode d'emploi - C'est pas mon genre